



**Marché des fermiers de Bouctouche (MFB)
MARCHANDS – FORMULAIRE DE DEMANDE
SAISON 2026**



Nous allons avoir une merveilleuse saison !

L'OBJECTIF DU MARCHÉ:

Le but du Marché des fermiers de Bouctouche (MFB) est d'offrir un marché à la fois dynamique et axé sur la communauté tout en présentant une variété de produits agricoles et des aliments préparés de haute qualité, produits localement ainsi que de l'art et de l'artisanat faits à la main. S'appuyant sur les principes Bon, Propre et Juste, MFB est le 1^{er} Marché de la Terre *Slow Food* au Canada et favorise un environnement positif qui met en valeur les aliments locaux et améliore l'éducation et la sensibilisation à la sécurité alimentaire pour les résidents et les visiteurs de la région de Kent.

MARCHANDS ADMISSIBLES:

Produits faits localement, d'origine locale et faits maison (faites-le, faites-le cuire, faites-le pousser !)

Le Marché des fermiers de Bouctouche est pour la vente de produits cultivés localement, transformés, cuits et des produits fabriqués par les producteurs, les transformateurs et les individus approuvés dont le nom, l'adresse et la signature apparaissent sur une demande de marchand approuvée. Le MFB est donc ouvert strictement aux producteurs-marchands locaux de bonne foi qui font ce qu'ils vendent.

Les produits d'arts et d'artisanat doivent être fabriqués à la main par le marchand en utilisant autant de matériaux locaux que possible et en utilisant sa propre compétence, son talent artistique ainsi que sa formation pour produire un nouveau produit unique et original approprié pour le marché des fermiers. Les produits d'arts et d'artisanat peuvent être examinés par un jury afin d'assurer qu'ils sont effectivement produits tel qu'indiqué sur le formulaire de demande, qu'ils sont de haute qualité et qu'ils sont compatibles avec les autres produits vendus au marché.

Note : PAS de revente de produits ou de vente directe de produits de marketing de réseau.

PROCESSUS DE DEMANDE:

ÉCHÉANCE: Veuillez retourner le formulaire de demande dûment rempli par le 30 avril 2026.

Veuillez lire "*Le Manuel des Règlements pour les marchands*" pour comprendre les opérations du marché. Veuillez noter que les marchands seront demandés des renseignements additionnels sur leurs pratiques de gestion des déchets avant le début de la saison. Pour de plus amples informations ou pour discuter de votre demande en détail, veuillez contacter la gérante du marché.

Pour plus d'information:

Rachelle Richard-Collette
Directrice générale / Gérante du marché
Tél: (506) 744-1020
Courriel : bouctouchefarmersmarket@gmail.com
Site web : www.bouctouchefarmersmarket.ca

Soumettre la demande par l'un des moyens suivants:

- Formulaire électronique (*Google form*)
- Courriel avec pièce jointe (scanné)
- En personne: 9 blvd Irving, Bouctouche, NB E4S 3J3 (*appeler d'avance car le bureau n'est pas ouvert sur une base régulière*)

RENSEIGNEMENTS DU MARCHAND:

Nom de l'entreprise: _____ Personne contact: _____

Adresse: _____ Ville _____ Code Postal: _____

Téléphone: _____ Cell: _____ Télécopieur: _____

Courriel: _____ Site web: _____ Facebook: _____

CATÉGORIES DE MARCHANDS ET DE PRODUITS

Veuillez indiquer les catégories de produits générales principales et secondaires dans le tableau ci-dessous et fournir des descriptions détaillées des produits dans la prochaine section (Pages 3 à 5).

- **Pour les nouveaux marchands, veuillez soumettre des photos et/ou des échantillons.**
- Pour les marchands de nourriture, des renseignements additionnels peuvent être demandés sur la provenance de certains ingrédients.
- Les marchands doivent donner **1 SEMAINE D'AVIS** à la gérante du marché avant d'ajouter ou de changer la catégorie de produits dans leurs kiosques et recevoir l'approbation pour les nouveaux items avant la mise en vente.

TYPE DE PRODUITS	Produits primaires	Produits secondaires
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
A) PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTS PRIMAIRES (ajouter les détails à la page 3)		
1) <i>Fermier / Jardinier (fruits et légumes)</i>		
2) <i>Horticulture (plantes, arbustes, fleurs coupées)</i>		
3) <i>Viandes et saucisses</i>		
4) <i>Fruits de mer et poisson</i>		
5) <i>Vin, jus et breuvages</i>		
6) <i>Sirop et miel</i>		
7) <i>Oeufs et produits laitiers (incluant fromages)</i>		
8) <i>Autres produits (spécifier)</i>		
B) ALIMENTS PRÉPARÉS (ajouter les détails à la page 4)		
9) <i>Pains et pâtisseries (pains, pâtisseries, fudge, bonbons)</i>		
10) <i>Aliments préparés (préfabriqués et emballés)</i>		
11) <i>Aliments prêts à manger (incluant cuits sur place: repas et collation)</i>		
12) <i>Confitures, conserves et sauces</i>		
13) <i>Herbes et épices</i>		
14) <i>Autres produits (spécifier)</i>		
C) ARTS & ARTISANAT (ajouter les détails à la page 5)		
15) <i>Oeuvres d'art</i>		
16) <i>Artisanat</i>		
D) AUTRES PRODUITS (non spécifiés ailleurs) (ajouter les détails à la page 5)		
17) <i>Autre produits (spécifier) :</i>		
Le Comité de gestion se réserve le droit de refuser un marchand ou un produit qui n'est pas conforme aux règlements ou aux normes du Marché des fermiers de Bouctouche.		

C) ARTS ET ARTISANAT

Veillez fournir une liste détaillée des descriptions de produits pour chaque catégorie générale qui s'applique.

TYPE DE PRODUIT <i>Liste de produits (à spécifier)</i>	<i>Produit primaire</i> √	<i>Produits secondaires</i> √	<i>Produit par le marchand</i>	<i>Produit par autre</i>	<i>Détails sur la technique artistique, le format, l'emballage des produits, la certification et les licences, les fournitures locales, etc.</i>
C) ARTS & ARTISANAT					

D) AUTRES PRODUITS

TYPE DE PRODUIT <i>Liste de produits (à spécifier)</i>	<i>Produit primaire</i> √	<i>Produits secondaires</i> √	<i>Produit par le marchand</i>	<i>Produit par autre</i>	<i>Détails sur les produits spécifiques, le format, l'emballage des produits, la certification et les licences, les fournitures locales, etc.</i>
D) AUTRES PRODUITS (non précisés ailleurs)					

1) SAISON RÉGULIÈRE

DATES DE SAISON:

SAISON RÉGULIÈRE: les samedis du 16 mai au 10 octobre (22 semaines) – 8h à 13h

MARCHÉ D'AUTOMNE: les samedis du 17 octobre au 28 novembre (7 semaines) – 8h à 13h

MARCHÉ DE NOËL: vendredi le 4 décembre de 16h à 20h & samedi le 5 décembre de 9h à 17h

Allez-vous participer chaque semaine de la saison régulière ? Oui Non

Vendez-vous actuellement à d'autres marchés ou avez-vous soumis une demande? Oui Non

Dieppe Moncton Shediac Other Veuillez préciser :

**La préférence sera accordée aux marchands de pleine saison, aux produits alimentaires locaux et aux producteurs agroalimentaires de la région de Kent et du Grand Sud-est. Nous encourageons fortement un minimum de 4 semaines consécutives de participation. Des frais de kiosques plus élevés seront appliqués si vous ne participez qu'en période de pointe.*

Veuillez indiquer les dates de participation pour la saison 2026.

Semaine 1	Le 16 mai	8h à 13h	<input type="checkbox"/>	Semaine 12	Le 1 août	8h à 13h	<input type="checkbox"/>
Semaine 2	Le 23 mai	8h à 13h	<input type="checkbox"/>	Semaine 13	Le 8 août	8h à 13h	<input type="checkbox"/>
Semaine 3	Le 30 mai	8h à 13h	<input type="checkbox"/>	Semaine 14*	Le 15 août	8h à 14h30	<input type="checkbox"/>
Semaine 4	Le 6 juin	8h à 13h	<input type="checkbox"/>	Semaine 15	Le 22 août	8h à 13h	<input type="checkbox"/>
Semaine 5	Le 13 juin	8h à 13h	<input type="checkbox"/>	Semaine 16	Le 29 août	8h à 13h	<input type="checkbox"/>
Semaine 6	Le 20 juin	8h à 13h	<input type="checkbox"/>	Semaine 17	Le 5 septembre	8h à 13h	<input type="checkbox"/>
Semaine 7	Le 27 juin	8h à 13h	<input type="checkbox"/>	Semaine 18	Le 12 septembre	8h à 13h	<input type="checkbox"/>
Semaine 8	Le 4 juillet	8h à 13h	<input type="checkbox"/>	Semaine 19	Le 19 septembre	8h à 13h	<input type="checkbox"/>
Semaine 9	Le 11 juillet	8h à 13h	<input type="checkbox"/>	Semaine 20	Le 26 septembre	8h à 13h	<input type="checkbox"/>
Semaine 10	Le 18 juillet	8h à 13h	<input type="checkbox"/>	Semaine 21	Le 3 octobre	8h à 13h	<input type="checkbox"/>
Semaine 11	Le 25 juillet	8h à 13h	<input type="checkbox"/>	Semaine 22	Le 10 octobre	8h à 13h	<input type="checkbox"/>

***Note: Le 15 août est un samedi. Les heures du marché sont de 8h à 14h30. Les frais de kiosque seront plus élevés.**

2) MARCHÉS SPÉCIAUX

Marché Spécial – La fête des Acadiens – Samedi 15 août 2026

Samedi | 15 août | 8h – 14h30 |

Les heures sont sujettes à des changements / Différents frais d'inscription et de kiosques s'appliquent.

3) MARCHÉ D'AUTOMNE

Veuillez indiquer les dates de participation pour la saison 2026.

Semaine 1	Le 17 octobre	8h à 13h	<input type="checkbox"/>	Semaine 5	Le 14 novembre	8h à 13h	<input type="checkbox"/>
Semaine 2	Le 24 octobre	8h à 13h	<input type="checkbox"/>	Semaine 6	Le 21 novembre	8h à 13h	<input type="checkbox"/>
Semaine 3	Le 31 octobre	8h à 13h	<input type="checkbox"/>	Semaine 7	Le 28 novembre	8h à 13h	<input type="checkbox"/>
Semaine 4	Le 7 novembre	8h à 13h	<input type="checkbox"/>				

Les frais de kiosque seront réduits de 15% durant la saison d'automne pour les marchands de pleine saison.

4) MARCHÉ DE NOËL

Veillez indiquer les dates de participation pour la saison 2026.

Jour 1:	Vendredi, le 4 décembre de 16 heure à 20 heure	<input type="checkbox"/>	Jour 2:	Samedi, le 5 décembre de 9 heure à 17 heure	<input type="checkbox"/>
----------------	---	--------------------------	----------------	--	--------------------------

*Il y a des différents frais d'inscription et de kiosque pour le Marché de Noël. La préférence sera accordée aux marchands qui offrent des produits de Noël et qui peuvent s'engager pour les deux journées. L'acceptation en tant que marchand régulier de pleine saison **NE garantit PAS** une place au marché de Noël. L'espace au cours de la saison peut être relocalisé et réduit pour cette occasion.*

EXIGENCES:

Le marché des fermiers de Bouctouche a un édifice moderne et une belle cour extérieure. La gérante du marché travaillera avec les marchands afin d'accommoder leurs besoins dans la mesure du possible. Les marchands extérieurs doivent avoir une tente ou set up approuvé. Le MFB a un nombre limité de tentes disponibles pour location et elles seront assignées selon les besoins des marchands sur une base de premier arrivé, premier servi.

ESPACES ET SERVICES

Veillez indiquer vos besoins :

Espace intérieur	Il existe différents types d'espaces qui varient en taille. Veuillez décrire vos besoins ci-dessous	
Espace extérieur	Un kiosque régulier est 10' x 10' (grandeur d'une tente) et peut généralement tenir une table (6' – 8'). J'ai besoin de : 1 kiosque <input type="checkbox"/> 2 kiosques <input type="checkbox"/> Expliquez ci-dessous vos autres besoins en espace (ex: remorques, food trucks, etc.)	
Tentes	<input type="checkbox"/> J'ai une tente, grandeur:	<input type="checkbox"/> J'ai besoin / j'aimerais louer ___ tente(s).
Tables	<input type="checkbox"/> J'ai ___ table(s), grandeur:	<input type="checkbox"/> J'ai besoin de ___ table(s).
Électricité	<input type="checkbox"/> Je ne requiers pas d'électricité.	<input type="checkbox"/> Je requiers de l'électricité. Expliquez ci-dessous.
Eau	<input type="checkbox"/> Je ne requiers pas de l'eau.	<input type="checkbox"/> Je requiers de l'eau. Expliquez ci-dessous.
Cuisine	<input type="checkbox"/> Je ne requiers pas la cuisine.	<input type="checkbox"/> Je requiers la cuisine.

Expliquez l'usage et vos besoins:

FRAIS POUR 2026 (Les prix excluent la TVH) : (Voir annexe A)

- 1) Frais d'inscription annuel s'applique pour **TOUS** les types de marchands: 30\$ / saison.
- 2) Intérieur (non-permanent): les frais de kiosque hebdomadaires sont basés selon le type de kiosque. La préférence est accordée aux marchands de pleine saison. **STRUCTURE DE TAUX: pleine saison (50\$), saison partielle (55\$) min 10 semaines consécutives et marchands occasionnels (période de pointe 60\$ juillet-août & hors pointe 55\$). À noter que les emplacements de choix (prime) sont sujets à des frais supplémentaires.**
- 3) Il y a un frais additionnel de 10% pour les nouveaux marchands. Les nouveaux marchands qui complètent leur engagement seront admissibles pour un remboursement à la fin de la saison.
- 4) Extérieur: les frais de kiosque hebdomadaires sont basés sur la grandeur de 10' x 10'. Le frais pour les marchands de pleine saison est 35 \$ / semaine (min 8 semaines consécutives) et 45 \$ / semaine pour les marchands occasionnels.
- 5) Location de tente: 15 \$ / semaine, incluant l'installation et le démontage.
- 6) Frais d'usage de l'électricité: taux hebdomadaire de 3\$ / petit appareil et 5\$ / gros appareil.
- 7) Frais pour entreprise étudiante et organisme à but non-lucratif : 25\$ / semaine

MODALITÉS DE PAIEMENTS:

Le paiement sera dû AU DÉBUT DE CHAQUE MOIS, par chèque, argent comptant ou transfert électronique.

Le 16 mai (3 semaines)	<input type="checkbox"/>	Le 5 septembre (4 semaines)	<input type="checkbox"/>
Le 6 juin (4 semaines)	<input type="checkbox"/>	Le 3 octobre (2 sem saison régulière/ 3 sem automne)	<input type="checkbox"/>
Le 4 juillet (4 semaines)	<input type="checkbox"/>	Le 7 novembre (4 semaines)	<input type="checkbox"/>
Le 1 août (5 semaines)	<input type="checkbox"/>	Les 4 & 5 décembre (Marché de Noël)	<input type="checkbox"/>

*Veuillez noter que les arrangements de paiement seront finalisés lorsque les demandes des marchands seront acceptées pour la saison.

FRAIS D'INTÉRÊT:

Il est important que les frais de kiosque soient payés dès la réception de la facture en début de mois. Ça prend beaucoup de temps pour faire des relevés et des rappels pour les soldes impayés et cela coûte cher en termes de services comptables. Ainsi, les marchands se verront facturer **un frais d'intérêt de 2,5 %** sur le solde de leur facture à la fin du mois si celle-ci n'est pas entièrement payée.

Veuillez cocher Je comprends qu'il y aura des intérêts sur les frais de kiosque impayés à la fin de chaque mois.

Responsabilités Zéro Déchets du Marchand

Le Marché des fermiers de Bouctouche s'efforce de mettre en œuvre des principes et des pratiques zéro déchets. Nous encourageons fortement les marchands à nous rejoindre sur ce parcours.

Veuillez-vous référer à la section 11.0 des règlements du MFB et indiquer que vous avez lu et compris les responsabilités de gestion des déchets en tant que marchand du MFB:

Veuillez cocher Je confirme que j'ai lu les responsabilités Zéro Déchets des marchands.

RÈGLEMENTS POUR LES MARCHANDS:

Il est important que tous les marchands et leur personnel prennent connaissance du Règlement 2026 et le comprennent. Des modifications y sont apportées chaque année ; il incombe donc aux marchands de le lire, de le comprendre et de s'y conformer.

CONSENTEMENT:

J'ai/Nous avons lu et j'accepte(ons) de respecter les règlements du Marché des fermiers de Bouctouche tel que décrit dans le livret de règlements du Marché des fermiers de Bouctouche. Je/Nous autorise(ons) que mon/nos nom(s) soi(en)t imprimé(s) sur la liste de marchands du MFB et sur le site web MFB et/ou sur la page Facebook. Je/Nous autorise(ons) le MFB d'utiliser des images de moi/nous, comme marchands approuvés, pour fin de promotion.

SIGNATURE: _____

Date: _____